




Envoyé en préfecture le 13/01/2021
Reçu en préfecture le 13/01/2021
Affiché le 
ID : 011-211101951-20210105-01_2021-DE

2021/206

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01/2021

Date convocation : 29.12.2020
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10

Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt et un, le cinq janvier à dix-sept heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

Procuration : Michel COURTESSOLE à Omar AÏT MOUH - Sylvie THUBIÈRES à Anne-Laurence FRULLINI.

Secrétaire de séance : Anne-Laurence FRULLINI.

Objet : Dépôt de demande de subvention au titre de la DSIL.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Etat dans le cadre de « France relance Aude » accompagne la rénovation énergétique des bâtiments publics tel que la rénovation énergétique d'une salle polyvalente, huisseries, pose de panneaux et d'ombrières photovoltaïques, travaux d'isolation

Monsieur le Maire présente les besoins :

- **La salle polyvalente** : Elle a été construite dans les années 70 et rénovée en 2000. L'isolation est obsolète, donc beaucoup de perte d'énergie. La toiture représente une opportunité pour la production d'énergie en autoconsommation.
- **La mairie** : Bâtiment ancien et non rénové depuis plusieurs années, une étude du SYADEN, a montré la nécessité d'isoler ce bâtiment.

Montant total estimé : 92 283,77 € HT

Le gain énergétique estimé, pour les 2 opérations, est de 30 %.

Les travaux commenceraient en septembre 2021 pour une livraison en septembre 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte ce projet,
- valide le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Isolation	11 022,57 €	DSIL	8 818,06 €
Panneaux solaires	79 290,00 €	DSIL	63 432,00 €
Fenêtres	1 971,20 €	DSIL	1 576,96 €
		Autofinancement	18 456,75 €

- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 80% (soit 73 827,02 €),
- autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- souhaite inscrire ces travaux au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.



Envoyé en préfecture le 13/01/2021

Reçu en préfecture le 13/01/2021

Affiché le

ID : 011-211101951-20210105-01_2021-DE